



CHARTRE DES SALONS JOSEPHINE

Les missions de l'association

L'association Joséphine a été créée à partir du constat que la précarité affecte la confiance en soi et l'estime de soi nécessaire à la mise en place de tout projet.

Elle a pour ambition de proposer dans ses salons, des soins de beauté et de bien-être à des personnes fragilisées dans leur parcours de vie, principalement des femmes les plus affectées par la précarité, pour qu'elles reprennent confiance en elles et qu'elles puissent se remobiliser dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.

Pour démultiplier l'effet de ses actions, l'association soutient la création de nouveaux salons Joséphine et favorise les échanges et la mutualisation des pratiques au sein du réseau de salons solidaires qu'elle anime.

Notre charte

Au sein de son réseau, Joséphine fédère des salons différents créés pour répondre à des besoins spécifiques du territoire sur lequel ils sont implantés.

Cependant, tous les salons Joséphine se retrouvent autour de la charte Joséphine et adhèrent à ses principes fondamentaux dans l'objectif d'optimiser leur impact auprès des personnes accompagnées.

Pour Joséphine, la manière dont sont prodigués les soins dans ses salons renforcent les capacités nécessaires à tout être humain pour accéder à une vie digne.

Parce que les personnes accueillies dans ces salons sont reconnues comme des sujets à part entière, elles peuvent changer de regard sur elles-mêmes, reprendre confiance en leur capacités et se remobiliser dans la réalisation de leurs projets.

Parce que nous soutenons leur capacité d'agir, nos pratiques et notre charte intègrent des éléments nécessaires à toute démarche d'empowerment, sur le plan individuel et collectif.

1 - Le public accueilli dans les salons Joséphine

Les personnes accompagnées dans les salons Joséphine sont principalement des femmes parce qu'elles sont le plus affectées par la précarité.¹

¹ 70% des travailleurs pauvres sont des femmes. Source : Duhamel Eveline et Joyeux Henri, rapporteurs au nom de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité. *Femmes et précarité*. Etude du Conseil économique, social et environnemental. 2013

Elles doivent être accueillies dans un espace qui leur est réservé et sur des temps d'accueil qui leur sont propres car :

- les soins de beauté et de bien-être ont trait à notre relation au corps et à l'intimité de chacune et que pour ces raisons la plupart des instituts de beauté sont non mixtes
- dans notre société les femmes peuvent encore être ou se sentir en position d'infériorisation sociale, que la précarité affecte le regard que l'on porte sur soi, et que la mixité ne doit pas être un frein pour que chaque femme puisse reprendre confiance en elle
- nous souhaitons que toutes les femmes quels que soient leur vécu ou leur culture puissent accéder à des soins de beauté et de bien-être

Enfin, il s'agit également de faciliter l'échange entre pairs et les dynamiques collectives.

D'autres publics peuvent être accueillis au salon tout en veillant à préserver des temps réservés aux femmes, ou en accord avec ces dernières.

2 - Les soins proposés dans les salons Joséphine

Les salons Joséphine proposent des soins de beauté et de bien-être, de qualité, dispensés par des professionnels de la beauté et du bien-être qui ont pour objectif de renforcer chez chaque personne la confiance et l'estime de soi.

D'autres types de soins ou ateliers peuvent être proposés, s'ils ont pour objectif de soutenir leur capacité d'agir.

Ces soins doivent être individuels pour répondre à des besoins personnalisés, et collectifs pour favoriser le lien entre les personnes accueillies.

Un parcours adapté est proposé à chaque client.e, après évaluation de ses besoins et envies.

Afin d'encourager les personnes à prendre soin d'elles-mêmes et de favoriser la pérennité de l'accompagnement proposé, tous les soins et ateliers doivent favoriser la transmission de savoir-faire.

Enfin afin d'assurer un impact optimal aux soins dispensés, l'accompagnement proposé doit s'inscrire sur la durée et s'adapter aux besoins des différents publics accompagnés.

3 - L'équipe de professionnels du salon

Les soins dispensés au sein du salon doivent être prodigués par des professionnels de la beauté et du bien-être diplômés dans leur discipline. Ils doivent être également sensibilisés ou formés à l'approche d'un public vulnérable.

Ce sont des professionnels qui prennent le temps nécessaire à l'accueil et l'écoute des publics accueillis. Ils se doivent d'être bienveillants, de n'émettre aucun jugement sur les personnes accompagnées, et de ne divulguer aucune information confidentielle et personnelle sur ces personnes, sans leur accord.

Afin d'encourager la pluridisciplinarité au sein du salon, une approche large et globale des soins proposés et favoriser la création de liens, des professionnels bénévoles peuvent intervenir aux côtés de l'équipe de professionnels salariés. Comme les professionnels salariés, ils doivent être diplômés dans leur discipline et accompagnés par l'équipe salariée dans leur intégration de l'association et leurs pratiques auprès d'un public vulnérable.

4 - Le lieu d'accueil

Le salon Joséphine est un lieu réservé à la beauté et au bien-être, et pensé à cet effet.

Il se veut beau, accueillant et chaleureux et proposant des espaces pour faciliter les échanges entre les personnes accueillies, entre les professionnels et les client.e.s et entre les autres parties prenantes de l'association.

Il doit être facile d'accès pour permettre à toutes les personnes d'y venir.

5 - L'accès au salon Joséphine

L'accès au salon Joséphine se fait sur prescription d'une structure d'accompagnement social et professionnel du territoire par l'intermédiaire d'outils propres à l'association et favorisant le travail en lien avec ces mêmes structures.

Il se doit de favoriser l'accès à un grand nombre de femmes sur le territoire en proposant tous les modes d'accueil qui peuvent encourager leur venue, notamment pour celles qui sont le plus fragilisées.

6 - Le statut de client.e et la liberté de choix

Afin de soutenir leur capacité d'agir, toutes les personnes accueillies au salon sont considérées comme des client.e.s qui :

- prennent rendez-vous au salon, en fonction de leurs contraintes personnelles, sous réserve des créneaux disponibles.
- bénéficient de la liberté de choisir les soins et ateliers qui leur sont proposés
- reçoivent un accompagnement personnalisé et des soins de qualité proposés par des professionnels de la beauté et du bien-être
- s'acquittent d'une contribution financière (à noter que cette contribution doit rester d'ordre symbolique et ne pas entraver les possibilités d'accès aux salons à tous)
- Comme tout.e client.e, ils ou elles respectent les modes de fonctionnement propres à un lieu public

Le salon Joséphine n'est pas une structure d'accompagnement social ou professionnel. Les personnes sont donc libres de partager ou non leur vécu.

Dans la mesure du possible et par principe, les professionnels ne partagent pas les informations dont ils disposent sur les personnes accueillies ou limitent le partage d'informations s'ils sont soumis à des contraintes administratives.

Les client.e.s seront informé.e.s de toute transmission de donnée.

7 - Les matériels et produits nécessaires aux soins

Chaque salon s'engage à utiliser pour ses soins du matériel et des produits de qualité garantissant l'hygiène et la sécurité de chaque personne. Dans la mesure du possible, ces produits et leur utilisation doivent être respectueux de l'environnement.

Il est également recommandé pour l'activité de conseil en image de proposer des vêtements neufs afin de soutenir les personnes dans leur statut de client.e.

8- L'ancrage local du salon

Chaque salon est ambassadeur des valeurs et des modalités d'action de l'association Joséphine sur son territoire.

Dans une logique de bonne réalisation et de pérennité des projets et missions de l'association sur son territoire, il s'inscrit au carrefour de l'action des professionnels de l'accompagnement social et professionnel, des institutionnels, des professionnels de la beauté et autres acteurs privés.

9 – Le réseau des salons Joséphine

Un salon Joséphine adhère aux valeurs et principes de l'association et du fonctionnement du réseau de salons Joséphine.

Il bénéficie de l'accompagnement et des outils mis à disposition par le réseau ainsi que des échanges de pratique avec les autres salons

Il contribue à l'amélioration continue des pratiques, à la promotion du concept de salon Joséphine et plus globalement à la vie et au développement du réseau.

10 – Suivi et évaluation

Chaque salon Joséphine doit pouvoir rendre compte de son activité et de son impact, en fonction des critères établis par l'association.